



SIGNALEMENT D'UNE ALERTE

La présente note détaille les modalités de signalement telles que prévues par la procédure « Lanceur d'alertes » au sein de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales.

Un formulaire de signalement est annexé à la présente note.

Qui peut effectuer un signalement ?

Un signalement peut être effectué par toute personne physique agissant de bonne foi, sans contrepartie financière, qui détient des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de toute loi ou règlement. Lorsque les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, le lanceur d'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance.

Cela peut, donc, concerner à titre d'exemple :

- Les personnes ayant signé un contrat de travail en CDI, CDD, stage, contrat d'apprentissage avec EdR (France) ou l'une des sociétés liées ;
- Les membres des instances dirigeantes ;
- Les personnes physiques ayant conclu un quelconque contrat (prestation de services, fournisseurs, partenaires) avec EdR (France) et/ou une ou plusieurs sociétés liées ;
- Les personnes détachées effectuant des missions au profit de EdR (France) ou de l'une des sociétés liées (consultants, auditeurs, etc.).

Quand puis-je effectuer un signalement ?

Vous pouvez effectuer un signalement lorsque vous avez des raisons de penser qu'une violation de toute loi ou règlement ou du code de conduite anti-corruption de Edmond de Rothschild (France) a été commise, s'apprête à être commise, ou en cas d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général.

Comment effectuer un signalement ?

Afin d'effectuer un signalement, veuillez consulter la procédure « Lanceur d'alertes » puis remplir le formulaire en annexe et l'envoyer à une des adresses suivantes (selon votre choix) :

Par email :

signalement@edr.com

OU

Par courrier postal, en mentionnant « *Strictement confidentiel* » sur le courrier, à l'adresse suivante :

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, Edmond de Rothschild (France)
47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris



A la suite de la réception de votre signalement, un accusé de réception vous sera communiqué dans les sept jours ouvrés à compter de sa réception. Cet accusé sera transmis à l'adresse de correspondance préalablement renseignée dans le formulaire en annexe. Sans information de contact renseignée, Edmond de Rothschild (France) ne pourra pas être en mesure de vous communiquer un accusé de réception ni de donner suite à votre signalement.

Sur la base des informations fournies, le signalement fera l'objet d'investigations en interne. Dans ce cadre, la Direction de la Conformité de Edmond de Rothschild (France) qui aura recueilli l'alerte pourra être amené à vous adresser des demandes d'informations complémentaires.

La Direction de la Conformité de Edmond de Rothschild (France) organisera un entretien de présentation du dysfonctionnement avec le déclarant dans un délai de 20 jours ouvrés. Cet entretien pourra s'effectuer par le biais d'une rencontre physique ou d'une visioconférence.

Nous prendrons le plus grand soin à protéger votre identité et la confidentialité de votre signalement, dans les limites définies par les lois et règlements applicables.

Qui traite mon signalement ?

Le signalement est traité par la Direction de la Conformité de Edmond de Rothschild (France).

Puis-je faire un signalement anonyme ?

Les signalements anonymes sont acceptés auquel cas la Direction de la Conformité de Edmond de Rothschild (France) n'est pas tenu d'en accuser réception.

Mon identité est-elle protégée ?

Que le signalement soit anonyme ou non, l'identité de l'auteur du signalement ne doit pas être divulguée sans son consentement exprès en dehors des membres du personnel autorisé compétents pour recevoir des signalements ou pour en assurer le suivi au sein de Edmond de Rothschild (France) . Cela s'applique également pour toute autre information à partir de laquelle l'identité de l'auteur du signalement peut être directement ou indirectement déduite.

L'identité de l'auteur du signalement et toute autre information visée au paragraphe précédent peuvent être divulguées uniquement lorsqu'il s'agit d'une obligation nécessaire et proportionnée imposée par la réglementation applicable ou le droit de l'Union européenne dans le cadre d'enquêtes menées par des autorités nationales ou dans le cadre de procédures judiciaires, notamment en vue de sauvegarder les droits de la défense de la personne concernée.

Dans un tel cas, la Direction de la Conformité de Edmond de Rothschild (France) informe l'auteur du signalement par écrit avec une explication des motifs avant que son identité ne soit divulguée, à moins qu'une telle démarche ne risque de compromettre les enquêtes ou les procédures judiciaires concernées.



Suis-je protégé dans le cadre de l'envoi d'un signalement ?

Pour bénéficier du statut protecteur de lanceur d'alerte, l'auteur du signalement doit :

- Agir de bonne foi ;
- Agir sans contrepartie financière directe ;
- Avoir eu personnellement connaissance des faits lorsque les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Cette protection est étendue à toute personne physique ou morale en lien avec le lanceur d'alerte et à toute personne physique ou morale qui a aidé le lanceur d'alerte et qui est victime de représailles en raison du signalement.

Puis-je communiquer mon signalement en externe ?

Les personnes désirant effectuer un signalement de violation(s) sont encouragées à privilégier le signalement par le biais de canaux de signalement interne avant un signalement par le biais de canaux de signalement externe, lorsqu'il est possible de remédier efficacement à la violation en interne et qu'elles estiment qu'il n'y a pas de risque de représailles.

Les canaux de signalement externe compétents sont limitativement listés dans les textes de transposition locaux de la directive (UE) 2019/1937 (Article 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022).

Comment sont traitées mes données dans le cadre de ce signalement ?

Vous êtes informé que les données personnelles collectées par Edmond de Rothschild (France) via ce formulaire (ci-après les « données personnelles ») seront traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »).

Nous utiliserons les données personnelles transmises via le formulaire en annexe pour nous conformer aux obligations légales et aux exigences réglementaires, sur la base de votre consentement.

Vous disposez d'un certain nombre de droits en relation avec les données personnelles. Ces derniers sont repris sous le lien suivant :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/politique-cookies-et-protection-donnees>



ANNEXE - FORMULAIRE DE SIGNALEMENT - EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Attention : Toute demande ne comportant pas les champs ou mentions obligatoires sera jugée incomplète et non traitée.

Quelle est votre interaction avec Edmond de Rothschild (France) (facultatif) ?

- Salarié (actuel ou ancien)
- Membre de la Direction
- Collaborateur externe ou occasionnel (actuel ou ancien)
- Prestataire avec lequel une relation commerciale est établie (fournisseur ou sous-traitant) (actuel ou ancien)
- Autre (Veuillez préciser) :

Déclinez votre identité (nom, prénom, employeur) (facultatif) :

Adresse de correspondance (postale, e-mail)¹ :

Décrivez l'objet de votre signalement - lieu, objet, date, risque ou manquement observé, contexte (obligatoire) :

¹ Non applicable en cas de signalement anonyme



Décrivez votre implication (obligatoire) :

Sélectionnez la/les typologie(s) d'alerte(s) que vous souhaitez déclarer (obligatoire) :

- Abus de marché / Délit d'initié
- Contrôles comptables ou questions d'audit
- Conflits d'intérêts
- Corruption
- Criminalité financière
- Droit de la concurrence
- Fraude / Vol
- Vente abusive
- Violation de la confidentialité (des données)
- Autre violation de la loi ou de la réglementation

Identité de(s) la personne(s) faisant l'objet d'un signalement (obligatoire) :

Identité du ou des témoin(s) éventuels (facultatif) :



Votre signalement est-il lié à une alerte que vous auriez précédemment remontée ?

Oui Non

Si oui merci de préciser :

Votre signalement fut-il communiqué à d'autres autorités/entités/personnes ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Ajoutez-vous des pièces jointes à votre signalement ?

Oui Non

Si oui merci d'indiquer le nombre ainsi qu'une description des pièces jointes transmises :

Détails relatifs aux pièces jointes :

N'incluez pas de renseignements personnels non essentiels sur les personnes ou entités mentionnées dans votre signalement.

Attestation sur l'honneur :

Par la présente je reconnais avoir pris connaissance des informations et conditions attachées à la présente annexe et réaliser ce signalement de bonne foi.

Date et lieu :

Signature (sauf si le signalement est anonyme) :